

**MAIRIE DE
L A N D E V A N T
MORBIHAN**

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-six février deux mil dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LE NEILLON Jean François, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 17
(à l'ouverture de la séance)

Etaient présents :

M LE NEILLON Jean François, M LE CALVÉ Pascal, MME RANO Evelyne, M LOTHORÉ Jean-Paul, MME BONNEC Katia, M ZÉO Philippe, MME PUREN Isabelle, MME HURLEY Fay, M DIERCKX Alexandre, MME PINEAU Annick (arrivée à la question 2018-03-002), M SAINT JALMES Yves, MME COLLET Roselyne, M KERVADEC Hervé, MME DURIEZ Christine, M DANIEL Arthur, MME LE MER Nathalie (arrivée à la question 2018-03-001), M GACHELIN Jérémie (arrivée à la question 2018-03-001), MME BARBICHON Anne, M DAUBERT Lionel, MME SIMON Hélène

Etaient absents excusés :

MME GRAIGNIC Magali, M LESIEUR Arnaud

Avait donné pouvoir :

MME RIO Marie à MME LE MER Nathalie

Madame DURIEZ Christine a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour:

1. Compte de Gestion 2017
2. Compte Administratif 2017
3. Débat d'orientations budgétaires 2018
4. Mélanges 2018 : Convention Ville d'Auray – demande de subvention auprès du Conseil Départemental
5. Informations diverses

M le Maire demande s'il y a des observations ou corrections à apporter au compte rendu du dernier Conseil Municipal. Les corrections présentées par M DAUBERT et MME BARBICHON sont prises en compte.

Mme DURIEZ complète l'information qu'elle a communiquée lors du précédent conseil sur le Service Civique. Pendant ce temps de volontariat, les jeunes sont toujours inscrits à Pôle Emploi et sont suivis par la Mission Locale. Ils conservent le statut de demandeur d'emploi.

Pour M DAUBERT, ils changent de catégorie dans les statistiques du chômage. Mme COLLET confirme qu'effectivement ils sortent de la catégorie A.

Le compte rendu est approuvé par l'assemblée.

M le Maire sollicite l'accord de l'assemblée pour rajouter un point à l'ordre du jour : Modification du Plan Local d'Urbanisme.

Il y a un projet pour le Château de Lannouan qui nécessite des modifications légères du PLU.

L'assemblée accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour qui devient la question n°1.

N°	OBJET
2018-03-01	PLAN LOCAL D'URBANISME MODIFICATION N°1

Présentation : M LE NEILLON Jean François, Maire

Le Château de Lannouan est en vente depuis quelques années, les acquéreurs se sont succédés.

La propriété est aujourd'hui classée en zone Na au PLU dont le règlement autorise la rénovation de certains bâtiments mais sans changement de destination.

Le projet du nouvel acquéreur est d'y développer une activité d'hébergement touristique et de loisirs. Il consiste à créer un hôtel, rénover les écuries et autres bâtiments pour offrir à terme plusieurs types d'hébergement.

Le projet de modification du PLU consistera à créer un STECAL, c'est à dire une nouvelle zone NT4 à vocation d'hébergement touristique et de loisirs rendant possible :

- le changement de destination des bâtiments existants,
- l'installation mesurée de structures démontables nécessaires à l'activité de la zone.

Le nouveau zonage resserré au plus près du bâti existant permettra de valoriser le site en autorisant le changement de destination des bâtiments, sans modification de l'aspect architectural, et l'installation mesurée de structures légères et démontables liées à l'activité, les parkings se feront face au château.

Ce projet revêt un intérêt communal en termes de développement économique et de création d'emplois.

Pour l'assainissement, nous avons interrogé les services de la Communauté de Communes afin de savoir si la station d'épuration pouvait recueillir les eaux usées générées par l'établissement. Il n'y aura pas d'impact sur les terres agricoles du domaine.

La régularisation d'erreurs matérielles sera également intégrée à cette modification du PLU.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal,

☞ **approuve** la modification du Plan Local d'Urbanisme,

☞ **autorise** M le Maire à engager la procédure.

N°	OBJET
2018-03-02	COMPTE DE GESTION 2017

Présentation : M LE CALVÉ, Adjoint Finances et Administration Générale

Le compte de gestion du comptable de la commune (Trésorerie d'Auray) retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur le Compte de Gestion de l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal,

☞ **approuve** le Compte de Gestion 2017.

N°	OBJET
2018-03-03	COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Présentation : M LE CALVÉ, Adjoint Finances et Administration Générale

Ce point avait été étudié en Commission des Finances le 21 février dernier.

M LE CALVÉ Pascal fait une présentation détaillée du Compte Administratif de l'exercice 2017.

Les résultats des deux sections s'établissent comme suit et sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Comptable.

Section de Fonctionnement

Libellé	DEPENSES	RECETTES
Réalisations 2017	2 044 405,47	2 830 866,44
Résultat reporté 2016 : excédent		209 831,48
Total	2 044 405,47	3 040 697,92
Résultat de Clôture 2017 : excédent		996 292,45

Section d'Investissement

Libellé	DEPENSES	RECETTES
Réalisations 2017	1 463 044,93	1 363 765,35
Résultat reporté 2016 : déficit	589 505,87	
Total	2 052 550,80	1 363 765,35
Résultat de Clôture 2017 : déficit	688 785,45	

Après que Monsieur Le Maire ait quitté la salle,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,
Le Conseil Municipal,

☞ **approuve** le Compte Administratif 2017.

Au nom de Landévant Solidaire, Mme SIMON déclare que "lors de l'approbation du Budget Primitif le 6 avril 2017, les élus du groupe se sont abstenus. Aujourd'hui, quant à approuver le compte de gestion et le compte administratif, nous n'y voyons aucune objection puisque ces deux comptes sont le reflet objectif du budget alors que l'adoption du budget primitif est un acte politique décisionnel. Nous continuerons néanmoins à être vigilants, à l'avenir, car trop d'incertitudes se profilent sur les finances communales".

N°	OBJET
2017-03-04	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Présentation : M LE CALVÉ, Adjoint Finances et Administration Générale

Le Code Général des Collectivités territoriales prévoit, dans les communes de plus de 3.500 habitants, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires.

Ce débat doit se tenir dans un délai de deux mois avant le vote du budget primitif. Il ne donne pas lieu à un vote mais une délibération en prend acte. Le débat se fait sur la base d'un rapport remis à chaque élu.

Le document a été présenté à la Commission des Finances le 21 Février 2018

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2018.

Mme BARBICHON rappelle que le projet de l'Espace Culturel devra s'articuler avec le schéma directeur cyclable qui sera financé par la Commune à l'intérieur de l'agglomération. La Communauté de Communes nous transmettra prochainement le coût estimé des travaux.

N°	OBJET
2018-03-05	MELISCENES 2018 : CONVENTION VILLE D'AURAY – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Présentation : Mme BONNEC, Adjointe Affaires et Associations Culturelles, Communication

La 18ème édition du festival Méliscènes se déroulera du 14 au 25 mars, à Auray. L'art de la marionnette et du théâtre d'objet sont à l'honneur, avec, comme chaque année, de nombreux spectacles tout public. Le festival Méliscènes a pour objectif de témoigner de la richesse de la création dans les domaines de la marionnette et du théâtre d'objet.

Comme les années passées, il a été proposé aux communes du Pays d'Auray de s'associer à ce festival en organisant un spectacle sur leur Commune.

22 compagnies proposeront 23 spectacles différents pour un total de 76 représentations à Auray et dans 8 communes partenaires du Festival sur le Pays d'Auray (Brec'h, Landévant, La Trinité-sur-Mer, Locoal-Mendon, Ploemel, Plumergat, Pluneret et Pluvigner). Ainsi, un spectacle aura lieu à Landévant le 18 mars (Mises à l'Index par la Compagnie le 7^{ème} Tiroir). Le coût de ce spectacle sera de 2.131 € subventionné à hauteur de 50% pour la partie artistique par le Conseil Départemental, soit 650 €. Le tarif du droit d'entrée est unique 6 € la place. La charge résiduelle pour la commune serait de 881 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,
Le Conseil Municipal,

☞ **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour le spectacle MELISCENES qui se déroulera à Landévant le 18 mars 2018 et à signer la convention de partenariat avec la Ville d'Auray,

Informations Diverses

M le Maire signale que M PAHUN, député de la circonscription, organise une réunion sur le projet de loi alimentation le 12 mars 2018 à Auray. Tous les élus y sont conviés. Mme BARBICHON déclare qu'elle y participera.

Mme BONNEC rappelle que le flash info est à distribuer pour le 10 mars 2018.

Une exposition sur la création artistique en milieu carcéral aura lieu en Mairie et Médiathèque du 27 mars au 26 avril 2018, avec un vernissage le 30 mars.

Mme DURIEZ invite tous les élus à participer la cérémonie commémorative du 19 mars 2018.

Elle indique également qu'il n'y a plus d'anciens combattants de la Guerre d'Indochine sur notre commune.

Mme RANO annonce la tenue d'une conférence le 13 mars 2018 pour les séniors sur le thème de la sécurité routière. La conférence pourra être suivie d'ateliers.

Le CCAS organise sa traditionnelle chasse à l'œuf le 31 mars 2018, les élus qui souhaitent contribuer à l'organisation seront les bienvenus.

M LOTHORÉ signale que la campagne de piégeage des frelons asiatiques va redémarrer, un atelier de fabrication de pièges sera à nouveau proposé.

Pour la destruction des nids de frelons asiatiques, une convention sera signée avec des auto-entrepreneurs d'Hennebont pour que les particuliers ou autres n'aient plus à faire l'avance du coût de destruction, les factures seront payées directement par la Commune.

Mme PUREN indique que le Conseil Municipal aura à se prononcer sur le choix du nom de l'Ecole Primaire Publique.

Une démarche a été faite par les enseignants avec les enfants qui ont travaillé sur la recherche d'un nom pour leur école, le choix des enfants a fait l'objet d'un vote.

Mme PUREN pense qu'on ne peut se limiter à la seule proposition des enfants. Une urne sera placée lors des Portes Ouvertes de l'Ecole afin de recueillir les suggestions des parents. La commission des affaires scolaires étudiera les propositions avant une présentation en conseil municipal.

M DAUBERT a lu, sur un courrier transmis par M LE NAY sénateur, qu'une commune a participé financièrement à la mise aux normes de l'accessibilité de ses commerces. Il juge cette initiative intéressante et demande s'il est possible de la reproduire à Landévant.

M ST JALMES signale que certains commerces ont obtenu des dérogations. L'inscription budgétaire de 15.000 € ne concerne que des travaux sur bâtiments communaux.

Mme SIMON indique, qu'au Lotissement de Douareu Braz, les travaux du pont ont été réalisés, mais uniquement pour les piétons. M le Maire explique que la décision d'ouvrir un sens de circulation pour les voitures n'a pas été prise.

Par ailleurs, les résidents du lotissement Les Champs Fleuris se plaignent des difficultés qu'ils rencontrent pour sortir sur le giratoire de la rue de Poulcanir. Un panneau 30 et un radar pédagogique seront installés sur la rue Anne de Bretagne. Les services du Département ont émis un avis favorable à une légère modification de ce giratoire pour contraindre les automobilistes en provenance de la rue Anne de Bretagne à réduire leur vitesse et améliorer la sécurité de tous les usagers de la voie.

Mme BARBICHON demande le nombre d'accès prévu au lotissement qui se crée rue Mané Pagès.

M le Maire lui répond qu'il n'y aura qu'un seul accès. Mme HURLEY pense que la sortie de ce lotissement sera dangereuse.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le Lundi 26 mars 2018 à 19 heures 30.

M Le Maire lève la séance à 20 heures 47.
